

**SUD
OUEST**

Charente-Maritime

SUPPLÉMENT



Éolien en mer : le débat public est lancé

Que penser du projet éolien en mer d'Oléron ?
Les clés et les enjeux de ce dossier majeur
sont présentés au public jusqu'en janvier 2022

LA ZONE POTENTIELLE D'INSTALLATION

Un écueil barre la route à un déb

Les « maladrresses » de l'État perturbent la sérénité requise au lancement du débat public. Le front des défenseurs du projet d'hier, dont les élus insulaires, se lézarde

Philippe Baroux
p.baroux@sudouest.fr

Le projet éolien en mer au large de la Nouvelle-Aquitaine -ou projet d'Oléron- est soumis au débat public à compter de ce 30 septembre, et jusqu'au 31 janvier prochain. Longtemps, ce dossier a été qualifié d'« exemplaire » par ceux qu'impliquait sa construction. Parce que dès ses prémices, il avait agrégé une quasi-unanimité -exception faite notamment de l'opposition de la Ligue pour la protection des oiseaux. Cependant, les vents ont tourné. Les mots « maladrresse », voire « trahison », sont inscrits dans son environnement par ceux-là mêmes qui, hier encore, étaient favorables à l'implantation d'éoliennes au large de l'île d'Oléron. Ils se montrent plus circonspects que jamais et leurs arguments désignent l'État qui présente, expriment-ils, une version du projet inconnue jusqu'alors. En particulier, l'extension de la zone d'étude potentielle pour l'installation d'éoliennes, et l'éventualité d'un deuxième parc au large de la Charente-Maritime.

Le feu couve ainsi depuis qu'en février dernier, le ministère de la Transition écologique a précisé les contours du programme qu'il mettait au débat public. Exit les 120 km² de la zone potentielle jusqu'alors assimilés par la population locale comme le seul et unique cadre de la réflexion ; place à une zone d'étude de 300 km². Un changement d'échelle dans lequel les opposants de toujours ont capté un effet d'aubaine pour appuyer en substance sur « la duplicité de l'État régalién et mensonger ». L'absence de motivation explicite du ministère sur l'extension

de la zone d'étude est devenue un problème dont les responsables de la commission particulière en charge de l'animation de la consultation des publics sur le projet, mesurent qu'il pollue le débat, avant même son coup d'envoi officiel. Or, le niveau de construction des échanges qu'ils souhaitent, ne saurait dès lors plus faire l'économie d'une mise au point du maître d'ouvrage, le ministère et en particulier sa direction générale de l'Énergie et du Climat.

Une première délimitation

Si l'État ne s'explique pas (encore ?) ces 300 km², il n'est pas inutile de rappeler l'initiative d'où proviennent les 120 km². L'énergéticien allemand WpD, le premier, avait identifié un espace potentiel au large de l'île. En 2013, comme il l'avait fait pour d'autres projets d'énergies marines renouvelables (NDLR, Normandie, Yeu, etc.), il prospectait Oléron, en amont d'un éventuel futur appel d'offres de l'État. « C'était un pari sans garantie d'être lauréat à l'appel d'offres s'il était lancé. Nous avons alors retenu un secteur de 900 km² étiré de l'embouchure de la Gironde au chenal d'accès au port de La Rochelle, qui suit au large des fonds maximum de 50 mètres », rappelle Antoine Monteillet, le délégué WpD en charge du projet Oléron alors. Les mesures effectuées vont confirmer des conditions de vent favorables, « et la zone était assez vaste pour discuter de l'implantation dans une partie de celle-ci d'un projet acceptable. » Comprendre : le dialogue était possible.

À la recherche d'un consensus, WpD approche ainsi la Communauté de communes d'Oléron, les pêcheurs, des associations environnementales.



L'équipe de la commission particulière du débat public (lors de son passage à La Cotinière, au printemps dernier) animera jusqu'à fin janvier le débat sur le projet éolien d'Oléron.

XAVIER LEOTY / SUD OUEST

L'énergéticien « laboureur » le terrain des parties prenantes, un comité de concertation est fondé. « Au retour d'un voyage d'étude sur un parc éolien de Grande-Bretagne auxquels des pêcheurs d'Oléron participaient, on aboutit au resserrement à une zone de 120 km² ». C'est elle que l'État validera à son tour lors de ses propres investigations sur des sites potentiels pour l'éolien en mer, en 2015 ; et

qu'il confirmera en 2017, à la faveur d'une seconde consultation publique, soit dit en passant tout aussi discrète que la première.

C'est alors l'embellie du projet oléronais. Les élus de l'île, le Comité régional des pêches du Poitou-Charentes (intégré depuis lors au Comité Nouvelle-Aquitaine NDLR), le président de Région, le député de la circonscription, des sénateurs, signent, co-

signent et résignent des relances au plus haut sommet de l'État pour qu'il valide le lancement de ce parc. « La surface de 120 km² comme zone d'étude ne figure dans aucun texte, mais pour un parc de 500 MW dont l'emprise est de 60 à 80 km², ça laissait un peu de marge à un porteur de projet en cas de contraintes techniques », ajoute un fin connaisseur du sujet. Mais dès lors pourquoi retenir au-

« Ce que je fais, je le fais pour nos jeunes »

Johnny Wahl, pêcheur à Oléron, relaie la parole du comité régional des pêches

« Un parc éolien en mer ? Une catastrophe pendant sa construction, durant son exploitation, puis lors du démantèlement. » L'affirmation dit combien la question environnementale balisera le débat public sur le projet d'Oléron. Émanant de Johnny Wahl, artisan pêcheur d'Oléron, elle donne aussi une claire indication de la parole des marins sur l'éolien. Lui ne veut pas d'éoliennes posées sur le fond et trop poches de la côte. Très au large et flottantes, c'est à voir. Johnny Wahl souligne que le Comité régional des pêches de Nouvelle-Aquitaine, dont il est vice-président, s'est déjà prononcé contre le projet soumis à débat, « et à l'unanimité ».

« La Charente-Maritime,

c'est la moitié de la flottille de la région. 95 % des bateaux viennent travailler la zone d'étude du projet. » Pointant une photo riche de sens où le tracé du secteur pressenti est noirci des traces mémorisées des routes de chalutage d'un seul de ces navires, il explique que la richesse de ce plateau continental attire aussi les pêcheurs gironnais d'Arcachon, vendéens des Sables-d'Olonne, ligériens de La Turballe. « 9 000 emplois directs et induits sont concernés. Le but premier de la pêche, c'est nourrir les gens. Et on a vu avec le Covid que les activités primaires telle que la nôtre étaient très importantes. »

Ce débat, le représentant professionnel va l'aborder pour « dénoncer les impacts

sur la ressource, les nuisances connues et inconnues » des parcs marins : turbidité, rejet des anodes sacrificielles en zinc, modification des courants, etc. « On peut toujours nous autoriser à pêcher dans le parc, mais s'il n'y a plus de vie dedans, à quoi bon ? » ironise-t-il, évoquant aussi les risques de collision avec les navires accédant aux ports de Bordeaux et de La Rochelle. « Dans trois ans, je serai à la retraite, et ce que je fais, c'est pour nos jeunes qui s'installent avec un crédit de 750 000 euros sur le dos. Des jeunes qui ne peuvent que travailler dans cette zone, la taille de l'essentiel des navires n'autorisant pas à aller au-delà. »

Ph. B.



Johnny Wahl, vice-président du comité des pêches. ROMUALD AUGÉ

at serein

« Un éclaircissement sera demandé à l'État »



L'objectif du débat public, précisé par Francis Beaucire, président de la commission en charge de le piloter et de l'animer jusqu'en janvier 2022

Le débat public ouvre ce 30 septembre, que va-t-il dès alors se passer ?

Depuis plusieurs mois se déroule déjà un débat spontané. Ce qui s'ouvre à présent, c'est le débat officiel selon le cadre de la Commission nationale du débat public ; bien distinguer les deux. Nous commençons par une série de réunions de proximité entre l'île de Ré et Royan, et avec une formule numérique. Le maître d'ouvrage (le ministère de la Transition écologique et Réseau de transport de l'électricité NDLR) y présentera son projet directement. Il commencera à dialoguer avec le public dans toute sa diversité.

La commission n'est pas au service du projet, elle est au service du débat public, c'est-à-dire de la façon dont le maître d'ouvrage et les publics peuvent dialoguer sur le projet, et éventuellement proposer des alternatives. Notre rôle est de mettre l'un en face de l'autre, en vue de développer du dialogue, il y aura probablement de la confrontation aussi.

Qu'entendez-vous par « diversité » du public ?

La différence entre l'étude de contexte que nous avons menée au printemps et l'ouverture du débat est que maintenant, nous avons tous les publics. Jusqu'à présent, nous n'avons parlé qu'avec des acteurs impliqués dans leur territoire, acteurs économiques, sociaux, culturels, environnementaux, etc. Le débat public élargit le champ des réactions. Ce que les interlocuteurs auront exprimé fera partie de notre compte rendu, document sur lequel le porteur du projet s'appuiera ensuite pour prendre sa décision, modifier son projet, y renoncer, ou le valider en l'état.

Que retenir-vous des entretiens que la commission a conduits dans le cadre du pré-débat estival ?

D'abord, une méconnaissance profonde de l'évolution technologique en matière d'éolien en mer. Ce n'est pas la même échelle que le terrestre. Ce n'est plus non plus la même échelle que ce dont on a pu discuter ces dernières décennies. Un verbatim recueilli cet été - « ah oui, quand même ! » - résume une nécessaire mise à jour sur ce plan.

Ensuite, il n'a pas échappé aux interlocuteurs rencontrés qu'après ce parc, il y en aurait d'autres partout sur les côtes de France. Les parties prenantes et acteurs de territoire ont lu la Programmation pluriannuelle de l'énergie, et vu les cartes du Document stratégique de façade qui désignent des zones plus vastes que ces 300 km² de zone potentielle d'installation au large d'Oléron. Nous avons entendu « on a du mal à répondre à la question que vous posez aujourd'hui si on ne sait pas ce que sera le coup d'après ». La perspective de temps plus long apparaît ainsi comme une quasi-condi-



Francis Beaucire préside la commission particulière du débat public pour le projet Éoliennes en mer en Nouvelle-Aquitaine qui le pilote et l'anime. XAVIER LEOTY

tion pour prendre position sur le projet proposé.

Un troisième verbatim entendu est « c'est le pire endroit pour implanter un parc éolien ! ». Nous comprenons dans les conversations que cette zone d'étude potentielle de 300 km² (zone retenue par le maître d'ouvrage, NDLR) verrouille en quelque sorte la réflexion.

L'État n'a toujours pas justifié la distorsion entre les 120 km² de la zone historique, et le choix de 300 km² soumis à débat pour Oléron.

Il y a eu un peu de flou dans l'expression de l'État. Ces 300 km² sont une zone de recherche au sein de laquelle l'État propose au public de désigner une portion qui pourrait accueillir le parc. Un parc c'est près de 100 km², cela veut dire qu'un tiers de cette zone de recherche pourra être affecté à un parc. Il ne s'agit donc pas d'un parc de 300 km². Il y a une deuxième question dans la saisine : réfléchir à un deuxième parc. Mais, la saisine dit aussi, en dedans ou en dehors des 300 km².

Nous demanderons aux services de l'État d'éclaircir cela, une fois pour toutes. Cette question a imprégné beaucoup des relations que nous avons eues avec les élus locaux et c'est là que le débat spontané est né. Il est temps d'éliminer les erreurs de lecture, pour qu'on puisse discuter des vrais sujets.

Quels seront les autres temps forts ?

Après avoir fait remonter des questions récurrentes sur les enjeux, il s'agira d'organiser des réunions thématiques où viendront des scientifiques indépendants qui ne seront pas les experts du porteur de projet. Nous

serons attentifs, aussi, à faire dialoguer ce qu'on pourrait appeler l'« expertise savante » qui est celle des scientifiques, avec l'« expertise d'usage », qui est celle de ceux qui connaissent le territoire dans sa profondeur. Je pense à la connaissance que les pêcheurs peuvent avoir de l'écosystème marin. Ces réunions ont pour but d'approfondir un certain nombre de sujets qui peuvent faire controverse.

Dernier temps du débat public, mi-janvier à La Rochelle, le festival « L'énergie et l'océan ». Un festival pour rassembler tous les éléments présentés et débattus les mois précédents. C'est à cette occasion qu'on attendra que le maître d'ouvrage puisse mesurer le résultat du débat.

Parmi les parties prenantes, les pêcheurs sont au cœur des enjeux, qu'entendez-vous de leur message ?

Il ressort de l'étude de contexte que poser un parc trop près du littoral est très impactant pour eux. Cette question de distance se pose aussi dans des termes différents pour les associations de défense de l'environnement. Nous verrons si cela se confirme dans le cours du débat.

Comment résumez-vous l'objectif du débat public ?

Que le projet de l'État ne ressorte pas du débat comme il y est entré. Qu'au fond, le débat public montre que le dialogue avec tous les publics, permette de faire évoluer le projet. Il y a une question d'acceptabilité derrière.

L'objectif est effectivement que le débat fasse émerger des alternatives au projet d'origine dont personne ne veut pour des tas de raisons différentes.

aujourd'hui 300 km² comme zone d'étude et non 120 km² ?

Qui voudra entendre que cela pourrait laisser davantage de marge aux citoyens dans le choix de l'emplacement du premier parc (dont la puissance se-

ra comprise entre 500 et 1 000 MW, donc d'une surface comprise entre 60 et 180 km², selon la puissance installée NDLR) ? Quelle que soit la réponse une certitude : les vents sont désormais moins portants.

Les premières réunions publiques

C'est à Saint-Georges-d'Oléron, dans le nord de l'île que se tiendra la première des réunions publiques consacrées au projet éolien en mer de l'île d'Oléron. Dans les tout prochains jours, la commission particulière du débat public a diffusé le calendrier de ces réunions dont l'objectif, dans un premier temps, est de permettre au maître d'ouvrage, le Ministère de la transition écologique et RTE, de présenter son projet d'implantation d'éoliennes au large d'Oléron pour une puissance installée entre 500 et 1 000 MW.

A ce premier projet pourrait s'ajouter un second parc. Rappelons que l'État projette d'attribuer en 2022 un parc éolien posé et soumis au débat son implantation précise. Une zone potentielle d'installation de 300 km² étirée entre 10 et 30 kilomètres de l'île est proposée à la concertation pour y localiser ce parc dont, selon la puissance retenue, la surface serait comprise entre 60 et 160 km². Doit aussi être mis au débat l'option de raccordement du site de production au réseau terrestre. Puissance du parc, localisation, opportu-

nité de réaliser ou pas ce ou ces parcs doivent émerger du débat au terme duquel, dans un délai de deux mois la commission particulière signera son compte rendu.

Après coup, l'État rendra sa décision sur l'avenir du projet. Le temps du débat, la commission se donne pour objectif de transmettre le maximum de connaissance au public et de faire en sorte que toutes les expressions soient recueillies. Le débat qui s'ouvre se déroulera jusqu'à la fin du mois de janvier 2022. Il est piloté par la Commission particulière du débat public

Les premières réunions

- **2 octobre** - Saint-Georges-d'Oléron - Salle Le Chai - 14 h 30.
- **4 octobre** - Royan - Espace Pelletan 61 bis, rue Paul-Doumer (Salle Sarah Bernhardt) - 17h30, jauge limitée.
- **5 Octobre** - Sainte-Marie-de-Ré - Salle des Paradis - 18 heures.
- **6 Octobre** - Saint-Trojan-les-Bains - Salle polyvalente - 18 heures.
- **11 Octobre** - La Rochelle - Salle Municipale - 18 heures.
- **21 Octobre** - Rochefort - Auditorium du Palais des Congrès - 18 heures.

IL EST CONTRE

La voix des protecteurs de la nature contre le projet

Dominique Chevillon, le vice-président de la Ligue pour la protection des oiseaux, explique en quoi la zone potentielle d'installation proposée par l'État « est le pire endroit de la côte atlantique pour un parc éolien »

Philippe Baroux
p.baroux@sudouest.fr

Le Rétais Dominique Chevillon n'a pas attendu l'ouverture officielle du débat public sur le projet éolien en mer en Nouvelle-Aquitaine pour dire son opposition. C'est en défenseur de la nature et combattant du non-sens que le vice-président de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) pose les données du problème. Avec une détermination qui lui fait répondre à ceux lui reprochant, à lui et au collectif d'opposants NEMO (1) où il adhère, d'agiter le chiffon rouge : « nous assumons. Pourquoi ne pas agiter des peurs réalistes face à l'endormissement béat de l'État et des promoteurs éoliens ? »



Dominique Chevillon soutient qu'Oléron est le pire endroit de la côte atlantique pour implanter un projet éolien. XAVIER LEOTY

« Un caractère unique »

Le « caractère unique au plan écologique » de la zone potentielle d'installation du parc éolien forge le discours. « Un écocide généralisé est en marche », assène Dominique Chevillon.

Et qu'il ne lui soit pas fait le procès que la posture est dogmatique, transposable à tout projet éolien marin quel qu'il soit. Il lui oppose la règle définie par l'association reconnue d'utilité publique. « La LPO est opposée aux implantations d'éoliennes dans les zones Natura 2000 et dans celles qui présentent une grande richesse de biodiversité. A contrario, elle n'est jamais montée au créneau sur des parcs construits hors de tels secteurs. »

Dans le cas du projet néo-aquitain, est pointé le paradoxe d'un État qui pose une

« Une des voies mondiales majeures de migration des oiseaux »

main protectrice sur des espaces naturels très riches, tout en tenant dans l'autre main les équipements d'un parc que l'opposant qualifie d'« industriel ».

Cette richesse naturelle a été sanctuarisée et reconstruite au fil du temps par la création de sept réserves naturelles entre Vendée et Gironde depuis 1976, parmi lesquelles Lilleau-des-Niges sur l'île-de-Ré, la baie de l'Al-

EN PLEIN CŒUR DE NATURA 2000

Outre que la zone potentielle d'installation du parc éolien en mer coupe les grandes voies migratoires des oiseaux, elle recouvre aussi des périmètres Natura 2000 et la majorité du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde-Pertuis Charentais. Dans sa démarche, l'État va devoir expliquer qu'il n'y a pas d'incompatibilité. Pour Dominique Chevillon, elle

est au contraire totale et absolue, ces périmètres validant au plan réglementaire l'identité d'un espace marin à haute valeur écologique. « C'est une problématique extrêmement lourde qui s'inscrit en contradiction avec les directives oiseaux et habitats dont l'État est le gestionnaire », explique le vice-président de la Ligue pour la protection des oiseaux.

Car un tracé migratoire

est au contraire totale et absolue, ces périmètres validant au plan réglementaire l'identité d'un espace marin à haute valeur écologique. « C'est une problématique extrêmement lourde qui s'inscrit en contradiction avec les directives oiseaux et habitats dont l'État est le gestionnaire », explique le vice-président de la Ligue pour la protection des oiseaux.

guillon, le marais d'Yves. « Un projet est aussi en cours pour la baie de Bonne Anse », ajoute le naturaliste qui insiste sur l'interdépendance écologique de ces espaces entre eux et avec d'autres qui ponctuent le littoral atlantique du nord au sud. « Un projet est aussi en cours pour la baie de Bonne Anse », ajoute le naturaliste qui insiste sur l'interdépendance écologique de ces espaces entre eux et avec d'autres qui ponctuent le littoral atlantique du nord au sud.

ELLE EST POUR

« Ce débat, nous l'attendons avec sérénité »

L'association Ré-Avenir semble être l'unique association clairement identifiée dans l'expression publique de soutien au projet

« La transition énergétique est l'un des moyens pour lutter contre le réchauffement climatique. » Sur l'île de Ré, c'est le chemin qu'emprunte l'association Ré-Avenir que préside Isabelle Vétois, pour sensibiliser élus et citoyens. Tout naturellement, le projet éolien en mer d'Oléron s'est installé sur cette trajectoire. « Personne ne sait ce qui va ressortir du débat public, mais nous sommes contents qu'il soit proposé. Il n'y a aucune raison d'opposer transition énergétique et protection de la nature. L'Union internationale de conservation de la nature le dit à travers ses récents travaux sur la conciliation des énergies renouve-

lables avec la préservation de la biodiversité. »

Le mix énergétique où l'éolien prendrait sa part et la production d'énergie propre ont les faveurs de Ré-Avenir qui fait entendre une voix discrète face à une opposition au projet oléronais très structurée. « Les parcs éoliens auraient des effets positifs sur les écosystèmes, un paradis pour les poissons, les moules, les crabes, et je ne comprends pas que l'on ne parle pas de ça. Un institut d'Oxford, l'institut royal belge ont étudié ce qui se passe sur les écosystèmes des parcs éoliens en mer d'Europe du nord, et ils n'ont pas découvert de bouleversement. L'éolien dans ces

régions, c'est une histoire de trente ans. Cependant il faut être prudents et ne pas poser ces socles dans des secteurs de nourriceries. » Quand on parle à Isabelle Vétois impact sur l'avifaune, elle pointe le chat sauvage : « des milliers d'éoliennes ont été posées et il y a deux fois moins d'impact que ce qui était envisagé. Entre 0,8 et 18 collisions d'oiseaux par éolienne et par an sont dénombrées... quand un chat sauvage en tue 60. Et il y a aussi des sites où, pour tenir compte des périodes migratoires, les pales arrêtent de tourner un certain temps. »

Quant à l'impact visuel d'un parc éolien, l'argument n'a pas plus de prise : « c'est



Isabelle Vétois préside Ré-Avenir. JEAN-CHRISTOPHE SOUNALET

comme parler de la baisse du foncier. Des arguments qui ne sont pas à la hauteur des en-

« Comme une barrière »

Or, dans le ciel emplumé, l'oiseau ne voyage pas linéairement après avoir pris son ticket de péage. Il change de voie. Et les obstacles qu'il rencontre sont plus problématiques encore dans la tempête et le brouillard.

« Les gardiens du phare de Cordouan nous ont clairement dit être témoins de collisions dans ces conditions, la nuit aussi, lorsque le feu est allumé. »

Dans l'explication de Dominique Chevillon, un parc éolien opérerait comme une barrière. Se dire que les migrants peuvent la contourner n'est qu'une approche partielle qui ne prend pas en compte les dépenses énergétiques trop coûteuses pour des animaux épuisés par le voyage. Le même parc viendrait aussi perturber les itinéraires est ouest qu'ils empruntent pour rejoindre les vasières côtières où ils se nourrissent et viennent s'abriter du gros temps.

Bref, « c'est le pire endroit de la côte atlantique pour implanter un parc éolien », résume Dominique Chevillon. La modification des courants d'air lié au mouvement des pales sur l'étendue du parc est un autre « vrai sujet », plaide le défenseur de la vie sauvage tout aussi capable de s'étendre sur les risques que le projet fait peser sur la faune aquatique au large d'un estuaire où viennent se reproduire l'esturgeon et le maigre ; la première en voie de disparition, la suivante essentielle à l'économie de la filière pêche.

(1) Non à l'éolien marin à Oléron.

« Ce débat, nous l'attendons vraiment avec sérénité. » Ph. B.

LA PAROLE POLITIQUE

« Une maladresse pénalisante pour fédérer des publics »

Que pensent du projet les conseillers départementaux et membres de la majorité départementale, Dominique Rabelle et Christophe Sueur, respectivement maires de Saint-Georges-d'Oléron et de Saint-Pierre-d'Oléron ?

Philippe Baroux
p.baroux@sudouest.fr

Le débat public s'engage, êtes-vous pour ou contre ce projet (1) ?

Christophe Sueur. Enfin, le débat est là ! Je m'étais déplacé à plusieurs reprises auprès des ministres pour le solliciter. Il avait été promis fin 2017 et nous ne l'avions jamais vu arriver. Il y avait alors un projet initial plutôt à dimension Charente-Maritime et Nouvelle Aquitaine, mais à la lecture des nouveaux éléments qui nous ont été présentés, nous avons découvert la superposition d'un deuxième projet à dimension plutôt nationale ou internationale, avec 300 km² de zone potentielle d'installation éolienne. Ça nous interpelle à plusieurs titres. J'ai des échanges avec les socio-professionnels du port de pêche de la Cotinière. Ce projet est incohérent, incompatible avec leur activité dans le golfe de Gascogne qui est très dangereux, très limité en terme d'espace de vie. Sur cet espace de vie, le projet vient amputer 300 km² pour installer des éoliennes, avec tous les impacts qu'on suppose [...]. Ce n'est pas possible.

Dominique Rabelle. J'ai toujours été une militante contre l'éolien en terre, en revanche j'avais un regard complètement différent sur l'éolien en mer. L'éolien offshore m'intéressait, je le trouvais moins impactant sur nos paysages et nos territoires de Charente-Maritime. Le premier projet qui avait été présenté m'intéressait beaucoup, j'étais plutôt pour. Mais, lorsque j'ai vu arriver le changement de projet [...], je suis devenue très interrogative, et pour l'instant je suis assez contre.



Pour Dominique Rabelle et Christophe Sueur, la superposition au projet initial d'une zone d'étude de plus grande superficie va pénaliser la sérénité du débat public. PH. B.

Quand ce changement de projet vous a-t-il été présenté ?

C. S. Avec l'arrivée de la commission que va porter le débat public, au printemps dernier. Jusque-là, nous étions sur un projet de 120 km² avec un nombre d'éoliennes déterminé, avec une distance plus ou moins aménagée, on nous parlait d'une distance entre les mâts pour que les marins pêcheurs puissent travailler. Puis, au fil du temps nous découvrons que nous avons été un petit peu baladés, que la distance entre les perches est plus pour l'écoulement de l'air [...], que le préfet maritime peut stopper la pêche à tout moment. Or, les risques d'accidents vont augmenter. Quand je vois comment bossent les marins sur leurs bateaux en pleine mer avec

[...] une houle agitée, croiser des bateaux de maintenance d'éoliennes, croiser les cargos qui vont rentrer sur la Gironde et vont passer pour se rendre à La Rochelle, ça commence à faire un peu trop de monde sur cette zone.

Le problème qui se pose est donc d'abord celui de l'échelle du projet ?

D. R. L'éolien offshore, pourquoi pas. Nous avons besoin d'une diversité d'énergies. Mais là, on a découvert très récemment (lors d'une réunion en préfecture), un projet complètement différent du premier projet [...]. Nous sentions que tout le monde était gêné de nous dire le nombre d'éoliennes, et que ce n'était qu'un début. La surprise a été d'autant plus importante que l'on a parlé de deux atterrages

(raccordement du parc à terre, NDLR), or le premier projet n'avait qu'une seule connexion, vers la presqu'île d'Arvert [...].

C. S. À propos de visibilité, un exemple frappant. Le phare de La Coubre, haut de 42 mètres est à 23 kilomètres de La Cotinière. On le voit un jour sur deux. Personne ne me contredira si je dis qu'une éolienne de 270 mètres de haut à 10 kilomètres se verra tout le temps.

Sous-entendez-vous que les représentants de l'État vous auraient « trompés », par action ou par omission ?

C. S. [...] Je dirais à la rigueur qu'ils ont tout fait pour nous convaincre. J'avais moi-même été invité par EDF et l'État à aller voir des éoliennes offshore

sur deux parcs près de Ramsgate, en Angleterre. J'avais été plutôt surpris de la réalisation, de l'impact visuel assez limité en mer [...]. Mais dans cette zone, il y a très peu d'activités de pêche. Ici, l'approche est différente [...]. Je rejoins Dominique Rabelle, ça peut être un beau projet [...]. Mais, l'installer proche d'Oléron ce n'est pas pareil : on parlait de 10 milles nautiques (18,5 kilomètres, NDLR), et d'un seul coup on nous parle de 10 kilomètres. Il y a aussi des petites phrases [...] des représentants de l'État, tout cela nous gratte un peu. Je ne dis pas que c'est mensonger, mais cette maladresse entretenue commence à prêter à confusion, à être très pénalisante pour [...] fédérer des publics qui sont de toutes sortes.

Que disent du projet vos concitoyens, depuis le printemps ?

D. R. Ils expriment plutôt une opposition, et d'abord sur la visibilité. Ce n'est pas une inquiétude pour moi de voir un mât de bateau très loin, sauf que ces éoliennes mesurent 270 m, c'est pratiquement la hauteur de la tour Eiffel [...] ! Ces éoliennes, nous les verrons, forcément. Autre point, elles reposent sur de grosses fondations. Quel impact auront-elles sur le courant ? Nous avons ici un gros problème d'érosion côtière, nous sommes soumis aux courants. Chaque fois que nous faisons un ouvrage sur la côte, une digue, un épi, nous avons des études d'impact énormes. Là on ne nous a pas parlé d'étude d'impact.

(1) L'intégralité de cette interview est disponible sur notre site SudOuest.fr

Les maires de l'île laissent s'écouler le temps du débat

Le projet a évolué au fil du temps, les maires s'expriment avec prudence, dans l'attente du travail que va conduire la commission du débat public. Ils inviteront ensuite leurs conseils municipaux à se prononcer

Michel Parent, président de la Communauté de communes d'Oléron (Cdc), conseiller départemental, et maire du Château-d'Oléron : « J'inviterai la Cdc à prendre une décision au début de 2022. Je ne souhaite pas qu'elle se positionne par anticipation, même si certains de mes collègues se sont déjà exprimés sur le sujet. Pas question d'être dans une posture de refus systématique avant le débat public. Cela étant, comme maire, comme conseiller départemental, je considère que l'État a été maladroit sur le sujet, nous présentant au début un projet

raisonnable et proposant désormais un projet qui pourrait être d'échelle nationale, voire européenne. Nous avons le sentiment d'avoir été trahis [...]. Si on perturbe l'activité de la pêche, alors même que le Département a investi à La Cotinière pour son développement, c'est un vrai sujet. Autre maladresse de l'État : la proposition d'une compensation financière. Cela ne changera pas notre position, l'île d'Oléron n'est pas à vendre. »

Joseph Huot, maire de Saint-Denis d'Oléron : « Nous sommes plusieurs maires de l'île qui préférons at-

tendre de voir quel sera le descriptif final du futur parc éolien, celui-ci ayant connu de nombreuses modifications depuis le lancement de l'idée ».

Marie-Josée Villautreix, maire de Saint-Trojan-les-Bains : « Mon avis n'est pas tranché, j'étais plutôt pour au début, mais aujourd'hui on ne sait pas ce qui nous attend précisément, et cela m'interroge. Je ne suis pas défavorable sur le fond, mais la forme me pose problème et en particulier celle du second projet qui aura apparemment un impact plus important ».

Patrice Robillard, maire du

Grand-Village : « L'avis des élus communautaires a évolué entre le projet initial et celui soumis dernièrement qui comprend de grandes modifications avec une extension du parc et beaucoup plus d'éoliennes. Nous prendrons une position communautaire commune. Les huit maires ont toujours essayé d'opter pour le consensus sur les sujets importants. À titre personnel, je suis beaucoup plus réticent sur ce second projet ».

Thibault Brechokff, maire de Dolus-d'Oléron : « Je trouve les responsables du débat public ouverts au dialogue. Cela me pousse à l'opti-

misme sur le travail que nous mènerons autour de ce projet d'envergure. Je suis aujourd'hui dans l'observation et l'analyse. Il me semble nécessaire que le débat citoyen se fasse avant le débat politique, la population doit être écoutée, le projet doit être construit en respectant les différentes voix qui s'exprimeront ».

Philippe Chevrier, maire de La Brée-les-Bains : « Pour l'instant, je reste prudent et réserve ma position car la donne a changé, la superficie a augmenté considérablement. »

Ph. B., avec **Stéphanie Gollard** et **Corine Pelletier**

UNE FILIÈRE PORTEUSE

Le vent de l'éolien marin vivifie

Dans les Pays de la Loire, l'éolien en mer souffle sur l'économie. Un épicerie pourvoyeur d'emplois est localisé entre Nantes et Saint-Nazaire

Philippe Baroux
p.baroux@sudouest.fr

L'estuaire de la Loire a le nez au vent. À une vingtaine de kilomètres de l'embouchure, on installe le premier parc éolien en mer du littoral français. 80 machines produiront à l'horizon de 2022 l'équivalent de la consommation électrique de 720 000 personnes, ou 20 % de la consommation de la Loire-Atlantique. Ces mâts cachent la forêt d'une des trajectoires économiques parmi les plus prometteuses des Pays-de-la-Loire. Une région où, structures de formation, développeurs, exploitants de parcs, prestataires et fournisseurs, pèsent pour plus de la moitié du chiffre d'affaires et un tiers des emplois de la filière éolienne en mer française.

Un poids lourd donc, où « les entreprises interviennent sur tous les maillons de la chaîne de valeur et sont issues de secteurs variés tels que la construction navale, l'industrie, les énergies et les services », précise le rapport annuel de l'Observatoire des énergies de la mer. Pour comparer : aux 1 600 emplois équivalents temps plein affichés par la filière dans les Pays de la Loire, la Nouvelle-Aquitaine n'en aligne que 85.

Quatre années assurées

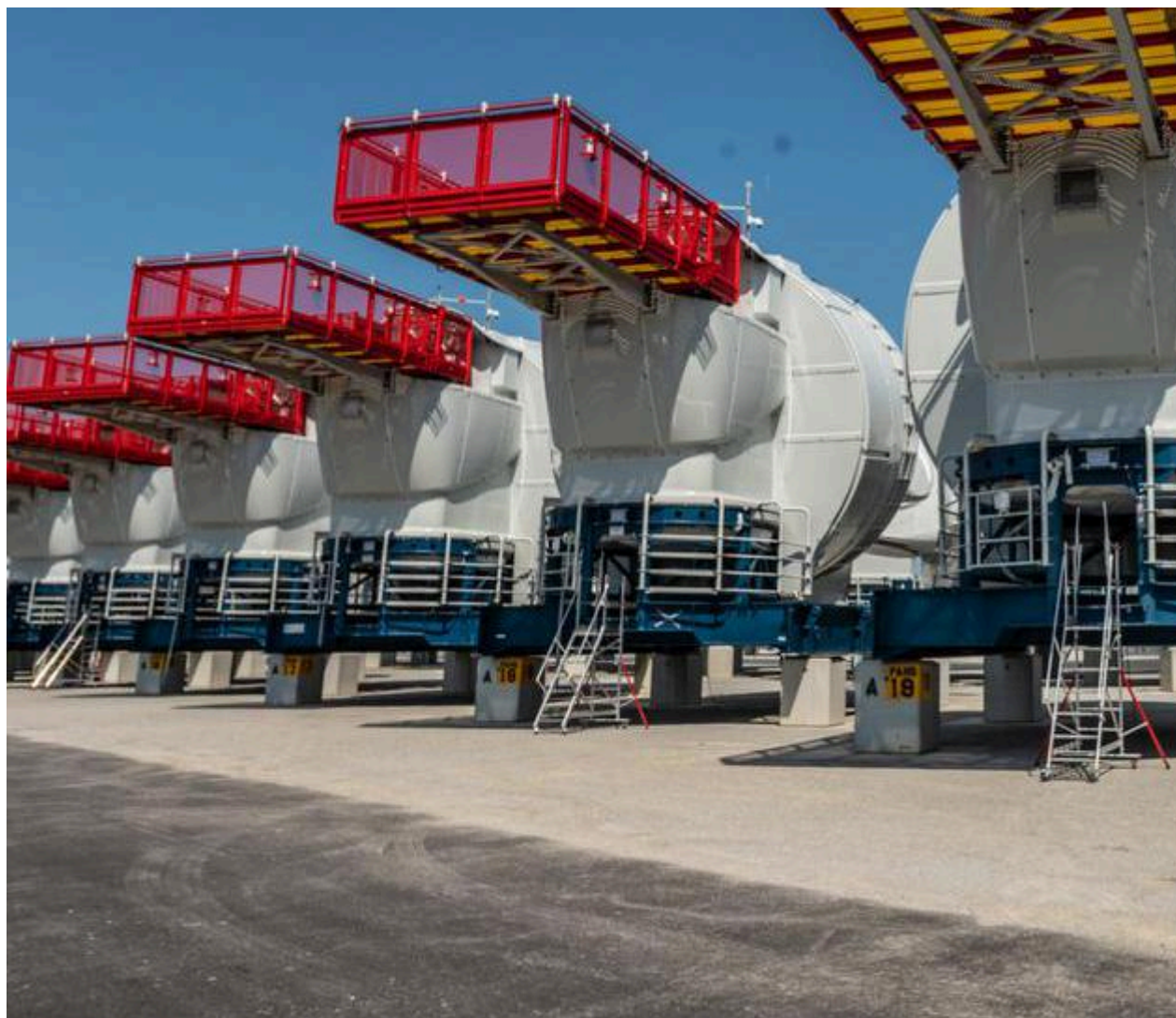
Neopolia, association regroupant 240 entreprises des Pays-de-la-Loire – dont une centaine tournée vers l'éolien en mer –, traduit cette dynamique. Son vice-président témoigne des équilibres « d'un écosystème avec son tissu de la formation, de l'innovation, le tissu industriel du territoire, et celui qui permet l'implantation en mer. » La démarche est celle du lobbying pour des sociétés qui se sont regroupées dans ce cluster. La circulation de l'information

en est un levier majeur. « Le mouvement s'est amorcé à la fin des années 90, début des années 2000, poursuit Matthieu Blandin. La période était alors compliquée pour la construction navale, des sous-traitants s'organisaient pour être plus proches les uns des autres, et surtout être moins dépendants des Chantiers de l'Atlantique » (l'important chantier de construction navale de Saint-Nazaire, NDLR). C'est ainsi que, lorsque l'État déclenche en 2011 l'appel d'offres pour les premiers parcs éoliens en mer de Saint-Nazaire, Courseulles et Fécamp, le tissu de l'estuaire est déjà tramé.

D'autant plus réactif, que des opérateurs de premier rang appelés pour les équipements lourds de ces parcs pensent alors, ou ont déjà fait évoluer leurs outils vers cette diversification. À Montoir-de-Bretagne, Alstom se déclare en capacité de proposer des générateurs. Et l'unité de production passée de-

Le développement en Europe et dans le monde de l'éolien marin conforte les investissements lancés

puis lors sous les couleurs de l'américain Général Électric (GE) Renewable Energy continue aujourd'hui de creuser ce sillon : elle produit cette année les nacelles des 80 éoliennes du parc de Saint-Nazaire, avant de basculer dans la fabrication d'une éolienne plus puissante encore, l'Haliade-X. Sur l'ensemble de ses sites ligériens, GE emploie ainsi 40 personnes à Montoir-de-Bretagne, 200 au centre d'ingénierie de Nantes et 250, sous-



L'éolien en mer, c'est un plan de charge de quatre années à l'usine Général Electric Renewable Energy de Montoir-de-Bretagne (44), explique son chef de projet, Emmanuel Charlopain.

XAVIER LEOTY

traitants compris, sur la plateforme logistique de Saint-Nazaire où les éléments des éoliennes attendent leur installation. À quoi s'ajouteront 150 personnes en mer lorsqu'il s'agira de procéder à l'assemblage final du parc nazairien.

Un présent rieur, et un avenir radieux. Le développement en Europe et dans le monde de l'éolien marin conforte les investissements lancés : « Nous avons en commande l'équivalent de 6 000 MW pour l'Haliade-X, ce qui représente plus de 400 nacelles à produire dans notre usine de Montoir-de-Bretagne, et nous assure d'un plan de charge pour les quatre prochaines années », précise Em-

manuel Charlopain, chef du projet éolien en mer chez GE.

Croissance de 0 à 250 %

Tout près de là, Saint-Nazaire observe la diversification en voie de réussite des Chantiers de l'Atlantique. Le fleuron de la « navale » a pris le vent dès la fin des années 2000 et livrait en 2012 sa première sous-station électrique pour un parc danois. Depuis, trois de ces grands transformateurs, interfaces entre les éoliennes et le transport d'énergie à terre, sont sortis des ateliers voisins de ceux où naissent de gigantesques paquebots. « Nous nous appuyons sur le socle des compétences navales, qu'il a fallu spécialiser pour l'éo-

lien, détaille Frédéric Grizaud, directeur de l'unité Énergies marines et ingénierie des Chantiers de l'Atlantique. En 2009-2010, lorsque nous démarrons l'activité, nous recevons un fort soutien des autorités locales, Ville, Région, qui ont très tôt compris cette opportunité industrielle. »

Essai transformé. De trois salariés que les Chantiers ont dédiés au départ à la filière, ils se comptent 240 une décennie plus tard, sur un effectif global de 3 300 salariés. « Une croissance de 0 à 250 % qui représente aujourd'hui un peu moins de 10 % du chiffre d'affaires global. » Les Chantiers sont ainsi devenus numéro



Matthieu Blandin, vice-président du cluster Neopolia : « L'histoire donne raison aux entreprises qui ont mis un ticket sur cette filière éolienne à l'époque où elle était balbutiante. »



Les pales du parc de Saint-Nazaire en cours de construction sont stockées sur le hub logistique



Frédéric Grizaud, directeur Énergies marines et ingénierie des Chantiers de l'Atlantique, sous le ventre de la sous-station électrique du parc éolien en mer de Saint-Nazaire

l'économie

Les Chantiers de l'Atlantique, un exemple de diversification

Les Chantiers de l'Atlantique ont pris le virage de l'éolien en mer. Leur diversification témoigne de la vitalité de la filière dans les Pays de la Loire



En août dernier, au large de Guérande (Loire-Atlantique), un navire géant posait l'un des composants majeurs du futur parc éolien en mer de Saint-Nazaire. Cette sous-station électrique ou « topside » de 2 200 tonnes, aux dimensions d'un petit immeuble de 40 par 20 mètres de côté, haut de 15 mètres, repose en pleine mer sur un treillis d'acier haut de 55 mètres et 1 500 tonnes, sa fondation, ou « jacket ».

Si cette dernière, de moindre valeur ajoutée, a été fabriquée en Italie, la sous-station, elle, a été conçue et fabriquée par les Chantiers de l'Atlantique, à Saint-Nazaire. Le célèbre fabricant de paquebots géants a su prendre il y a une petite dizaine d'années le virage de la diversification dans l'éolien en mer.

Un socle de compétences

Il s'est spécialisé dans des sous-stations électriques, des équipements à forte valeur ajoutée en s'appuyant sur le socle des compétences et des métiers présents dans la construction navale.

Ces ensembles ont pour vocation de transformer la tension électrique produite par les éoliennes pour l'ajuster



La sous-station de la centrale éolienne en mer du parc de Saint-Nazaire, un petit immeuble de 2 000 tonnes. XAVIER LEOTY

au niveau requis par le réseau de transport électrique terrestre. À Saint-Nazaire, 80 éoliennes seront ainsi raccordées à la sous-station et l'énergie arrivant à 33 000

volts y sera transformée en 225 000 volts requis par RTE, le gestionnaire du réseau de transport électrique terrestre auquel le parc est raccordé. **Ph. B.**

LE TICKET GAGNANT

Aux grands donneurs d'ordres de l'éolien en mer s'agrège un tissu de PME et de PMI, un ensemble désormais capable de chasser en meute dans les appels d'offres. « Un gros 15 % de la centaine d'entreprises adhérentes à Neopolia qui sont tournées vers les énergies marines renouvelables, y ont une part significative de leur activité, précise Matthieu Blandin. Pour 15 autres pour

cent, c'est un marché structurant. Et pour les 70 % restants, c'est une voie de diversification. L'histoire donne raison aux entreprises qui ont mis un ticket sur cette filière à une époque où elle balbutiait, celles qui ont placé un référent, que l'on voyait sur les salons spécialisés. À l'inverse, faute d'efforts réalisés dans sa connaissance, d'autres se sont découragés. »

deux mondial dans leur segment de marché éolien, et les livraisons réalisées (dont la sous-station qui équipera le parc de Saint-Nazaire) pour une puissance globale d'1 GW représentent la consommation d'1,5 millions de personnes en Europe. Quatre autres sous-stations gar-

nissent ce carnet de commandes et les perspectives de croissance du marché en France et à l'étranger soutiennent l'accroissement du plan de charge, pour passer d'une sous-station fabriquée en dix-huit mois, à « deux par an, voire trois ou plus », ajoute Frédéric Grizaud.



L'éolien en mer, ce sont 1 600 emplois dans la région des Pays-de-la-Loire

Akrocéan pointe les nuages et enregistre le vent au large d'Oléron

À Guérande, la société Akrocéan illustre le dynamisme économique de la filière dans l'estuaire de la Loire. Son lidar flottant mesure le vent au large d'Oléron

Akrocéan, derrière ce nom se trouve la petite entreprise qui mouillait début juin et pour une année le lidar chargé de mesurer les conditions de vent à 22 kilomètres au large de l'île d'Oléron. Et tant qu'à faire, renseigner sur le courant, la houle, l'humidité, la pression atmosphérique, la profondeur. Une grande bouée truffée d'électronique est chargée d'acquiescer ces données depuis un point fixe localisé au cœur de la zone d'étude du projet de parc éolien en mer d'Oléron.

Akrocéan, ce sont quatre salariés aujourd'hui, et trois recrutements supplémentaires à opérer dans un horizon proche. C'est aussi un exemple du dynamisme économique de la filière éolienne en mer de l'estuaire de la Loire. Implantée à Guérande (Loire-Atlantique), la PME a été fondée en 2017 par la réunion des compétences de deux actionnaires en quête de diversification : GEPS avait développé un outil flottant d'acquisition de données pour le compte de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer), et Valemo, l'opérateur bordelais spécialisé dans les énergies renouvelables terrestres.

Une mesure clé

Le lidar ? « C'est un gros cube



Maxime Bellorge, directeur des opérations d'Akrocéan, et Ninon Crussion, responsable communication, présentent le lidar flottant développé par la petite entreprise. XAVIER LEOTY

qui émet un laser à la verticale depuis la surface de l'eau ; il pointe différentes cibles telles que les nuages pour mesurer la vitesse du vent entre 40 et 200 mètres d'altitude », explique Maxime Bellorge. « Une mesure essentielle au plan économique », ajoute le directeur opérationnel de l'entreprise. « Celle que les banquiers, autrement dit les financeurs, regardent de près. Parce que le vent, c'est la garantie de ressources pour un parc, raison pour laquelle des données

fiabiles sont demandées. » Parmi la quinzaine de lidars déployés par Akrocéan à ce jour, huit le sont en France. Outre Oléron, deux le sont ou l'ont été pour des projets en Normandie, deux en Bretagne sud, et trois en Méditerranée. L'outil, qui a reçu une validation internationale, est aussi demandé à l'étranger. Et il compte depuis peu une déclinaison équipée d'un radar pour dénicher les oiseaux en plein vol. **Ph. B.**

AQUITAINE BLUE ÉNERGIES

Ces entreprises qui regardent vers l'éolien en mer

Aquitaine Blue Énergies, association constituée au printemps 2021, réunit une vingtaine d'entreprises de Nouvelle-Aquitaine qui s'engagent ou veulent s'investir dans l'éolien en mer. L'association entend prendre part active au débat public

Philippe Baroux
p.baroux@sudouest.fr

Qu'est-ce qu'Aquitaine Blue Énergies ?

L'idée de la création au printemps dernier d'Aquitaine Blue Énergies (ABE) est de structurer au mieux la filière qui accompagnera le développement des projets éoliens dans la région Nouvelle-Aquitaine. C'est pouvoir identifier toutes les entreprises qui ont la capacité, ou qui ont envie d'acquérir la compétence, pour répondre aux besoins des industriels qui répondent aux appels d'offres, afin que ces derniers priorisent l'emploi et la fourniture des services de la région Nouvelle-Aquitaine. Nous souhaitons créer l'association assez rapidement, afin qu'elle soit présente à l'ouverture du débat public sur le projet éolien en mer d'Oléron.

Nous sommes une vingtaine d'adhérents. Un panel assez large au plan géographique, avec des entreprises implantées de Bayonne à La Rochelle, et au niveau des métiers, des métiers directement liés à la mer, scientifiques, techniques : du manutentionnaire, de l'électricien, du chaudronnier, de l'industriel concepteur, des cabinets d'ingénierie tournés vers les énergies de la mer. Nous commençons vraiment à nous structurer.

Comment s'articulera la relation entre ABE et les candidats aux appels d'offres des projets éoliens en mer ?

Être des facilitateurs, les aider à mieux s'implanter et à mieux implanter leurs projets en région Nouvelle-Aquitaine. Nous avons fait signer lors de Seanergy, le salon des énergies renouvelables, une charte d'engagement portée par différentes as-



François-Georges Kuhn préside la toute jeune association Aquitaine Blue Énergies. XAVIER LEOTY

sociations qui existent en France, ABE, Bretagne Ocean Power, Normandie Maritime, Néopolia, etc. Sur l'ensemble des façades maritimes ce sont plus de 500 entreprises maritimes qui sont ainsi prêtes à se positionner sur ces marchés. Avec le poids qu'elles représentent, elles se tournent vers les industriels qui répondent aux appels d'offres pour leur dire : « nous souhaitons qu'un maximum d'entreprises susceptibles de se positionner sur les énergies marines soient des entreprises régionales ». En signant la charte, ces industriels entendent et valident le souhait des entreprises locales.

Il ne fait pas de doute qu'ABE est absolument favorable au projet d'O-

léron ?

Oui, nous souhaitons promouvoir une filière nouvelle en région Nouvelle-Aquitaine. Il y a des entreprises existantes, mais nous estimons que de-

En signant la charte, ces industriels entendent et valident le souhait des entreprises locales

main il peut y avoir une diversification, voire une création de nouvelles entreprises. Qui dit entreprises dit emploi et développement régional.

Nous voulons vraiment un

débat et y être un point d'entrée regroupant des interlocuteurs susceptibles de répondre à un certain nombre d'interrogations et défendre l'impact économique de tels projets. Nous sommes face à la création d'une nouvelle filière. Des projets ont d'ores et déjà abouti en France, cela veut donc dire qu'il y a des solutions à toutes les problématiques exposées. Servons-nous de l'expertise des deux premiers parcs français (Saint-Nazaire et Fécamp) pour réussir à en implanter de nouveaux, et pourquoi pas chez nous ?

Nous rassurerons ceux qui se posent encore des questions sur l'intérêt de ce projet éolien, leur disant qu'en effet, ça fera travailler sur le long terme le

tissu économique local et que ces grands faiseurs ne viennent pas là seulement pour faire un coup, mais au contraire s'appuyer sur les petites entreprises locales.

Ne craignez-vous pas que le débat se résume à une opposition, entre d'un côté les représentants de l'économie industrielle, et de l'autre ceux de l'environnement et de l'artisanat de la pêche ?

Je ne le souhaite pas. Ce débat se doit d'être constructif, puisque nous devons en effet continuer à développer nos entreprises dans le respect de l'environnement. Il faut s'adapter. C'est ce que nous faisons tous les jours, par exemple au Grand Port maritime de La Rochelle, avec des mesures continues des poussières, ce qui nous permet d'adapter nos outils de manutention pour en générer le moins possible ; je pense aussi à l'implantation du photovoltaïque sur nos magasins, à l'évolution, demain, de l'énergie de nos engins de manutention.

Si le parc d'Oléron voit le jour, La Rochelle sera au cœur du sujet ?

Nous avons un outil qui nous permet d'accueillir sans restriction particulière tout type de navire susceptible d'intervenir sur des champs éoliens futurs. Nous aurons aussi derrière nous l'expérience d'une première opération (la réception des éléments des fondations du parc de Saint-Nazaire NDLR). C'est un atout fort. En plus de cela, le Grand Port souhaite continuer d'investir pour adapter ses infrastructures, cela devrait nous permettre d'être encore mieux positionnés sur les appels d'offres futurs, dont celui d'Oléron.

GRAND PORT MARITIME DE LA ROCHELLE

Une base arrière pour les chantiers éoliens en mer

Le Grand Port joue un rôle important dans la logistique complexe de l'implantation des parcs éoliens en mer

« Durant le débat public, nous expliquerons ce qu'est la filière éolienne, que les ports sont des endroits pertinents pour la développer. Mais il faut briser l'amalgame selon lequel le projet d'Oléron est pensé pour le Grand Port maritime de La Rochelle. » S'il ressort une priorité de la déclaration de son président du directoire, Michel Puyrazat, c'est qu'il ne serait pas dans son rôle s'il s'exprimait pour ou contre l'implantation d'un parc au large de la Charente-Maritime. « Nous ne décidons pas, mais nous sommes des facilitateurs des politiques publiques », ajoute ainsi Michel Puyrazat. Dans ce cadre, La Rochelle s'est positionnée depuis une dizaine d'années pour être

un maillon de la logistique mise en œuvre pour la création des parcs éoliens en mer. L'échelle de raisonnement, c'est le golfe de Gascogne. Le besoin exprimé ? Des surfaces assez développées pour pouvoir accueillir les centaines d'éléments nécessaires à l'implantation d'un parc, dont certains, particulièrement lourds doivent être entreposés sur des plateformes renforcées. Les ports de cette façade opèrent en logique de bases arrière des chantiers en cours ou à venir, complémentaires les uns des autres. Mais, à la différence d'un port de Brest qui a réalisé des investissements strictement dédiés à l'éolien, le directoire rochelais a misé sur la polyvalence des

usages. Par exemple, les investissements réalisés sur le terminal de l'anse Saint-Marc, « permettent d'accueillir le trafic des produits en vrac et éventuellement les colis lourds, donc les éléments d'éoliennes », ajoute Michel Puyrazat. « Ça n'aurait aucun sens d'investir 15 à 20 millions dans une opération qui ne va durer que 18 mois. » C'est ainsi que La Rochelle intervient depuis le printemps et jusqu'à l'an prochain, pour le stockage temporaire des fondations et des pièces de transition des 80 éoliennes du parc de Saint-Nazaire. Doté des atouts que sont la profondeur des accès, l'absence d'obstacles aériens, des plateformes renforcées et des surfaces disponibles

de bientôt 40 hectares, le port rochelais n'a cependant aucune garantie de figurer dans les projets qui se profilent à Yeulmoutier, Groix-Belle-Île et, s'il est retenu comme réalisable, Oléron. Mais la probabilité est forte, compte tenu des équipements disponibles le long de la façade atlantique et de l'ampleur des projets, que les lauréats des appels d'offres pour les implantations des futurs parcs en mer glissent demain La Rochelle dans leurs candidatures. D'autant plus que son travail pour le parc nazairien « crédibilise », comme le souligne Michel Puyrazat, le positionnement rochelais sur cette filière émergente.

Ph. B.



Michel Puyrazat. T. RAMBAUD-PALR